



ACADÉMIE
DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BAC PRO, BP & CS niveau 4 SESSION 2026

**FORMATION OBLIGATOIRE
AU TRAVAIL EN HAUTEUR**

**FILIERES
DU BATIMENT,
DE LA METALLERIE
DU BOIS & DE L'ENVIRONNEMENT**

En l'absence de l'attestation de formation **avant le 31 décembre 2025**, les candidats ne pourront pas être autorisés à se présenter à l'examen.

Merci de nous signaler toute situation particulière.

L'arrêté du 8 novembre 2012 (BO n°46 du 13 décembre 2012), modifié par l'arrêté du 15 mars 2024, précise que, pour les diplômes professionnels relevant des dispositions du code du travail relatives à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur, les candidats à l'obtention des spécialités de diplômes professionnels dont la liste est fixée en annexe **doivent, lors de leur confirmation d'inscription à l'examen, fournir l'attestation de formation** prévue par la recommandation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés relative en tout ou partie, **au montage, à l'utilisation et au démontage des échafaudages de pied (annexes 3, 4 et 5).**

Par dérogation à l'alinéa précédent, l'attestation de formation n'est pas exigée pour les candidats qui fournissent un justificatif de reconnaissance de qualité de travailleurs handicapés et un certificat médical attestant de l'incompatibilité du handicap avec la formation prévue par la recommandation R. 408 de la Caisse nationale d'assurance maladie et des travailleurs salariés. (modifié par arrêté du 22 juillet 2019).

TABLEAU RECAPITULATIF DES FORMATIONS OBLIGATOIRES AU TRAVAIL EN HAUTEUR
EN FONCTION DU DIPLOME CONSIDERE & DES SPECIALITES CONCERNEES

Libellé du diplôme	Diplôme	Niveaux de compétences exigés		
		Annexe 3 (montage de l'échafaudage)	Annexe 4 (réception et maintenance d'échafaudage)	Annexe 5 (travail sur échafaudage)
Aménagement et finition du bâtiment	BAC	X	X	X
Intervention sur le patrimoine bâti option A,B et C	BAC	X	X	X
Ouvrages du Bâtiment : Métallerie	BAC			X
Menuiserie Alu Verre	BAC		X	X
Technicien du bâtiment ORGO	BAC	X	X	X
Technicien d'études du bâtiment option A et B	BAC			X
Technicien Constructeur Bois	BAC	X	X	X
Travaux publics	BAC			X
Charpentier Bois	BP	X	X	X
Couvreur	BP		X	X
Etanchéité du bâtiment et des travaux publics	BP	X	X	X
Maçon	BP	X	X	X
Menuisier Alu Verre	BP		X	X
Métallier	BP		X	X
Métiers de la pierre	BP			X
Métiers du plâtre et de l'isolation	BP	X		X
Peintre applicateur Revêtement	BP	X	X	X
Peinture décoration	MC4			X
Technicien en énergie renouvelable option A et B	MC4		X	X

Cette formation obligatoire est payante et à votre charge pour les candidats individuels.

Pour de plus amples renseignements, contactez le GRETA LYON METROPOLE

☎ : 04.78.78.84.84 – mail : contact.greta.loynmetropole@ac-lyon.fr

Vous pouvez également prendre contact avec les missions locales ou le Pôle Emploi pour un éventuel financement de cette formation.